

---

## Procès verbal du Conseil Municipal du vendredi 21 septembre 2018

---

**L**e vingt et un septembre deux mil dix-huit, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Argenton s/Creuse s'est réuni en la salle de la mairie, lieu ordinaire de ses séances et au nombre de vingt et un, pour une séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Vincent MILLAN, en suite de la convocation du quatorze septembre deux mil dix-huit.

### Etaients présents :

<b>MILLAN</b> Vincent		<b>BONNET</b> Maurice	<b>RÉMY</b> Éliane
	<b>FERNIQUE</b> Colette	<b>MOREAU</b> Jean-Michel	<b>COUTY</b> Christine
<b>GODET</b> Jérémie		<b>SAPIN</b> Michel	<b>CHAUMETTE</b> Marie-José
<b>GUY</b> Jean-Paul	<b>POYOT</b> Claudine		
<b>LAVIGNE</b> Denis	<b>FAUCONNIER</b> Jean-Marie	<b>ROUTET</b> Sévérine	<b>FRADETAL</b> Alexis
<b>DEJOIE</b> Marie-Laurence	<b>GRAVEREAUX</b> Anne		
	<b>GAULTIER</b> Christiane	<b>AUBIN</b> Jean-Marie	<b>DERRIER</b> Evelyne
<b>GIRARD</b> Jean-Claude			

### Etaients excusés :

**Mmes MOURET, MOREAU C., CHAVENAUD, DURIS et MM. QUINET, SOULAS, LIVERNETTE, TISSIER.**

**Qui ont donné respectivement pouvoir à Mmes et MM. RÉMY, MOREAU JMM, BONNET, DERRIER, MILLAN, COUTY, AUBIN, GIRARD.**

**Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de vingt-neuf, ont procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.**

**M. Jean-Michel MOREAU, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**

---

## Ordre du jour

---

1. Reprise en régie de la gestion des droits de place du marché couvert et des foires mensuelles sur le territoire d'Argenton-sur-Creuse ..... 2

---

1. *Reprise en régie de la gestion des droits de place du marché couvert et des foires mensuelles sur le territoire d'Argenton-sur-Creuse*

---

Par convention du 16 janvier 1991 entre la Ville d'Argenton et la SAS Entreprise FRERY, il avait été conclu que le prestataire assurerait le recouvrement des droits de place du marché couvert et des foires mensuelles sur le territoire de la commune d'Argenton.

La municipalité souhaite aujourd'hui reprendre en régie la gestion des droits de place. En effet, le compte d'exploitation de l'entreprise apparaît déficitaire depuis plusieurs années malgré les charges directes payées par la Ville. Pour la Ville, la redevance annuelle versée par le prestataire à la collectivité ne compense pas les dépenses engendrées pour la gestion du bâtiment.

Aussi, conformément à l'article 1 de la convention du 16 janvier 1991, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la décision de ne pas reconduire le contrat qui lie la Ville d'Argenton sur Creuse à la SAS Entreprise Fréry pour la gestion des droits de place du marché couvert et des foires mensuelles sur le territoire de la commune d'Argenton.
- d'approuver la reprise des droits de place en régie dans leur intégralité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le courrier de résiliation ainsi que tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**COMMENTAIRES ET VOTE :**

**VOTE POUR A LA MAJORITÉ  
LE GROUPE DE M. LIVERNETTE S'ABSTIENT**